



Document de base de l'initiative des villes pour
la formation quant à la politique de formation

L'école doit être redéfinie comme un lieu de vie et d'apprentissage



Impressum

Éditeur

Initiative des villes pour la formation
c/o Direktion Schule und Sport
der Stadt St.Gallen,
case postale, 9004 St-Gall

Concept et rapports

Daniel Bachmann, Kloten
Irene Hänsenberger, Berne
Bruno Oesch, St-Gall
Tanja Rissle, St-Gall
Adrian Scheidegger, Zurich
Susanne Schneider, Köniz
Irène Schori, Soleure
Reto Zubler, Winterthour

Conception et illustration

Die Gestalter AG, St.Gallen



Dr. Barbara Eberhard

Conseillère municipale de Saint-Gall
Direction École et Sport

L'accueil scolaire et extrafamilial bénéficie à tous

Les villes sont les sismographes de l'évolution sociale et les premières touchées par les phénomènes sociaux. Ceci a incité l'Initiative des villes pour la formation, une subdivision de l'Union des villes suisses, à élaborer une feuille de route de politique éducative autour de six champs d'application thématiques.

Le présent document de base propose des pistes pour le champ d'application «l'école doit être redéfinie comme un lieu de vie et d'apprentissage». Il souligne l'importance de l'accueil scolaire et extrafamilial pour chacun des acteurs et établit des normes pour des structures de jour volontaires adaptées aux enfants et à leurs besoins. Le document de base doit constituer un fil conducteur pour les villes mais être également un argumentaire politique.

J'espère que les villes en feront un bon usage

Initiative des villes pour la formation



Dr. Barbara Eberhard, Présidente



L'école doit être redéfinie comme un lieu de vie et d'apprentissage

En accord avec la convention relative aux Droits de l'enfant¹ et la déclaration universelle des droits de l'homme, les enfants ont le droit à une assistance et un soutien spécifiques. De la même façon, ce droit astreint les pouvoirs publics au soutien des parents et des représentants légaux dans leur devoir éducatif, ainsi qu'à la garantie et à la mise à disposition d'équipements d'accueil pour les enfants. Cela signifie en particulier que tous les enfants y ont un droit d'accès et d'utilisation.

Accueil scolaire et extrafamilial

L'école constitue pour les enfants un espace de vie et d'apprentissage. Instruction, éducation et accueil se complètent. Les valeurs et comportements en vigueur partagés par tous forment les bases. Un élément important de l'espace de vie et d'apprentissage de l'école est l'accueil scolaire et extrafamilial, dont la forme peut aller du simple repas de midi jusqu'à la structure de jour ou à des écoles de jour avec accueil de 7 h 00 à 18 h 00, cinq jours par semaine.

L'accueil scolaire et extrafamilial doit proposer, dans la mesure du possible une structure de jour volontaire et adaptée aux besoins, dont l'offre «à la carte» permet au minimum la fréquentation du déjeuner jusqu'à l'utilisation de l'ensemble de la structure cinq jours par semaine.

L'accueil scolaire et extrafamilial est complété par une structure durant les vacances qui garantit l'accueil de 7 h 00 à 18 h 00. Dans l'absolu, d'autres formes d'accueil pendant les vacances peuvent être proposées comme des semaines sportives, des colonies de vacances et des divertissements variés.

«L'accueil scolaire et extrafamilial fait partie intégrante de l'école, espace de vie et d'apprentissage»



L'accueil scolaire et extrafamilial relève des pouvoirs publics

Le droit des parents et des enfants à la mise à disposition de structures d'accueil extrascolaires, ainsi que les exigences économiques et sociétales dans l'espace urbain font de l'accueil scolaire et extrafamilial une mission des pouvoirs publics. Ceux-ci peuvent soit assurer ce service eux-mêmes, soit s'engager sur la base d'une coopération reposant sur un contrat de prestations avec des fournisseurs privés. Dans tous les cas, le contrôle de l'accueil scolaire et extrafamilial revient aux pouvoirs publics.

Il peut être ainsi garanti que l'accueil scolaire et extrafamilial, établi a minima sur une base communale légale, satisfait à de grandes exigences qualitatives et quantitatives et répond aux différents besoins de toutes les parties.

«Les pouvoirs publics sont les premiers responsables»



L'accueil scolaire et extrafamilial est au service de tous

L'accueil scolaire et extrafamilial est au service de l'enfant

L'accueil scolaire et extrafamilial favorise le développement intellectuel, corporel et psychique de chaque enfant. Grâce à des offres diversifiées, les enfants peuvent satisfaire leurs besoins de jeux et d'apprentissage et développer leur compétence sociale. Le but est d'améliorer l'égalité des chances et l'intégration dans la société pour chaque enfant. C'est pourquoi le bien-être de chaque enfant est une priorité.

L'accueil scolaire et extrafamilial est au service de la famille

L'accueil scolaire et extrafamilial aide les parents et les représentants légaux dans leur mission éducative. Il crée des conditions favorables pour concilier vie familiale et professionnelle. Lorsqu'il n'y a pas de cours ou quand les parents travaillent, les enfants sont également pris en charge.

Pour répondre aux différents projets de vie des parents et des responsables légaux, l'accueil scolaire et extrafamilial est en mesure de couvrir, grâce à une offre étendue, une large palette de besoins.

L'accueil scolaire et extrafamilial est au service de l'école

L'école joue un rôle déterminant dans le déroulement de la journée d'un enfant. C'est pourquoi elle a un intérêt vital dans les structures d'accueil scolaire et extrafamilial. Celles-ci offrent ensuite de très grands avantages pour l'école, lorsqu'elles sont partie intégrante d'un concept global d'accueil et d'éducation. L'éducation est renforcée par une structure d'accueil sociopédagogique. À cette fin, école et accueil travaillent en étroite collaboration en respectant des normes élevées de qualité et de professionnalisme. Ils tirent parti des synergies et des potentiels. L'accueil scolaire et extrafamilial a un devoir d'éducation et de promotion et n'est, en aucun cas, une simple garderie.

L'accueil scolaire et extrafamilial est au service de la ville

L'accueil scolaire et extrafamilial ne cesse de gagner en importance dans la société urbaine et constitue un avantage compétitif pour les villes. Il permet de concilier vie familiale et vie professionnelle et rend les villes attractives en tant que lieu de vie pour les familles. L'accueil scolaire et extrafamilial permet aux responsables légaux, d'abord les mères, de rester sur le marché du travail. Ceci permet de conserver de précieuses connaissances et expériences au profit d'un potentiel de croissance économique. Les pouvoirs publics bénéficient en outre de recettes fiscales supplémentaires grâce à l'activité professionnelle de salariées qualifiées. L'accueil scolaire et extrafamilial prévient de surcroît la pauvreté et réduit les charges sociales de l'État. Il représente un avantage compétitif important pour la ville.

«L'accueil scolaire et extrafamilial améliore l'égalité des chances et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle»

«L'accueil scolaire et extrafamilial est partie intégrante d'un concept global d'accueil et d'éducation»

Concept d'accueil et d'éducation global

Les enfants vivent l'accueil scolaire et extrafamilial comme une expérience enrichissante et exigeante, dans la mesure où ce dernier fait partie d'un concept global d'accueil et d'éducation dans l'espace de vie et d'apprentissage de l'école et où il répond à de grandes exigences en matière de qualité et de professionnalisme. Le fondement de l'accueil scolaire et extrafamilial constitue ainsi un concept pédagogique qui considère accueil, instruction et éducation comme un devoir d'exigence public global, basé sur des objectifs, des valeurs et des comportements obligatoires. Le concept pédagogique définit les principes d'application, les objectifs, les normes de qualité avec critères de qualité, l'utilisation des moyens et le contrôle qualité pour les trois champs d'application accueil, instruction et éducation. Le concept émet également un avis sur la collaboration entre accueil et école et entre agents publics et parents, enfants et autres institutions impliquées dans l'accueil de ces derniers. Il sera tenu compte des besoins spécifiques selon les quartiers.

Le travail pédagogique et socio pédagogique agit en fonction du niveau d'évolution et de besoin de chaque enfant. Une connaissance spécifique approfondie permet de maintenir l'accueil à un niveau homogène et élevé.

L'école et l'accueil travaillent étroitement ensemble. Les valeurs et comportements communs donnent des repères et facilitent des formes de collaboration consensuelles. Ceci se reflète dans une charte.

Conditions de base

L'accueil scolaire et extrafamilial nécessite des structures de direction adaptées, suffisantes et bien conçues, ainsi qu'un personnel motivé, une infrastructure appropriée et des moyens financiers adéquats.

Structures de direction

Pour pouvoir assurer un accueil professionnel et garantir une cohabitation harmonieuse entre école et accueil, des structures de direction sur le plan politique, stratégique et opérationnel sont indispensables. École et accueil travaillent de concert de manière active et collaborative à tous les niveaux de direction. Cette collaboration peut s'exercer et être pilotée de façon plus optimale et les processus décisionnels raccourcis et facilités lorsque école et accueil relèvent de la même direction politique et stratégique.² Si cela n'est pas le cas, des structures de direction et de décision sont nécessaires pour le pilotage d'une stratégie unique pour l'école et l'accueil à tous les niveaux.

La direction opérationnelle pour l'accueil scolaire et extrafamilial appuie la direction politique dans la définition de la stratégie. Elle est responsable de la mise en œuvre des principes pédagogiques, coordonne les différentes structures d'accueil et leur affecte les ressources humaines et financières par unité d'accueil.

Les différentes structures d'accueil sont chacune sous la direction d'un spécialiste pédagogique ou sociopédagogique. Celui-ci est responsable, dans le cadre des moyens humains et financiers dévolus, du fonctionnement de la structure d'accueil conformément au concept d'accueil et d'éducation global et travaille suivant des objectifs politiques et stratégiques. Il dirige ses collaborateurs.

«Des structures de direction adaptées et un degré élevé de professionnalisme sont des exigences importantes»



² Direction, département, département etc. (selon l'organisation spécifique à la collectivité locale)

Personnel

Un personnel bien formé est un facteur essentiel pour satisfaire cette mission complexe de promotion éducative qu'est l'accueil des enfants. Des connaissances pédagogiques et sociopédagogiques approfondies permettent de maintenir l'accueil durant le temps scolaire et les vacances à un niveau professionnel élevé.

Les responsables ont un diplôme tertiaire en travail social (ou bien une formation équivalente dans le domaine pédagogique). Les agents en charge de la gestion du personnel ont suivi en outre une formation au management et peuvent, dans l'idéal, justifier d'une expérience de direction. Pour l'exercice de la direction, un temps suffisant est mis à disposition, en fonction de la mission et du cahier des charges.

Les collaborateurs travaillant au quotidien directement avec les enfants fournissent à la direction un certificat fédéral de capacité (par ex. assistant socioéducatif). Du personnel n'ayant pas reçu une formation (socio)pédagogique peut aussi travailler dans l'accueil. Il est accompagné par un responsable.

Infrastructure et locaux

Pour l'accueil scolaire et extrafamilial, y compris l'accueil pendant les vacances, des locaux adaptés sont disponibles dans les écoles ou leur voisinage immédiat, selon le principe «école et accueil si possible sous le même toit». Si cela n'est pas possible, les locaux d'accueil doivent pouvoir être accessibles sans danger même pour les enfants du jardin d'enfants. Les locaux d'accueil eux-mêmes sont confortables, sûrs et correctement agencés. Ils permettent de manger, jouer, apprendre et se reposer. À côté d'espaces ouverts, ils offrent aussi des zones d'intimité.

Les locaux d'accueil sont aussi utilisés pour la classe, les salles de classe sont également disponibles pour la supervision des devoirs, le jeu et le repos. Les enfants peuvent accéder directement et sans danger aux espaces extérieurs pourvus d'équipements de jeux et de motricité. Ils peuvent même se rendre dans les gymnases, qui restent ouverts pendant la pause déjeuner et après l'école.

Le déjeuner pris en commun a lieu dans des réfectoires séparés et non dans les salles de classe. La séparation géographique des zones de repas et d'apprentissage apporte des points de repère aux enfants, mais crée également une identité propre à l'accueil. Une infrastructure est disponible pour la mise en place de repas équilibrés, savoureux et adaptés aux enfants, que ce soit pour la préparation de repas chauds ou froids ou pour le traitement de repas livrés.

Financement

Les pouvoirs publics disposent de moyens financiers appropriés pour l'accueil scolaire et extrafamilial ainsi que pour l'accueil pendant les vacances, indépendamment du fait qu'ils soient l'autorité responsable de la structure ou qu'ils la sous-traitent à des tiers. Les parents participent au coût selon un barème social par tranches.

L'autorité responsable fixe la structure tarifaire. Les critères peuvent être l'accès des enfants de toutes les catégories sociales, l'aide à certains groupes de population ou un niveau requis de couverture des frais.

Si le législateur cantonal définit la création et le fonctionnement de l'accueil scolaire et extrafamilial, il doit participer aux frais. Dans l'idéal, l'accueil scolaire et extrafamilial serait une mission commune au canton et à la collectivité locale. Pour cela, il faut mettre les cantons à contribution et travailler aux textes d'application nécessaires.

«École et accueil si possible sous le même toit»

Perspective

L'organisation des structures de jour selon les besoins s'adapte constamment en fonction des évolutions de la société, de l'économie et de la politique. Les villes sont conscientes qu'elles sont en première ligne, en raison de leur taille, de leur composition économique ainsi que de leur mission centrale en relation avec les défis économiques, même dans l'accueil scolaire et extrafamilial. Si les besoins des utilisateurs changent, les villes doivent immédiatement prévoir des solutions adéquates.

Les modèles d'avenir vont dans le sens d'écoles de jour, imposées pleinement ou en partie, dans lesquelles les écolières et écoliers resteraient toute la journée. De telles structures de jour modifieraient toute l'organisation de l'école. Les apprentissages formels et informels se fondront de plus en plus les uns dans les autres. Éducation, aide et accueil des écolières et écoliers se dérouleront dans l'école.

Pour le développement de tels modèles, les villes ont besoin d'une liberté de manœuvre inscrite dans la loi, spécifique aux villes, qui autorise les structures d'accueil à la mesure des besoins de chaque population. De même, le financement de tels modèles doit être garanti par la loi.

Bilan

L'accueil scolaire et extrafamilial rend les villes attractives en tant que site économique et lieu de vie. Il favorise le développement intellectuel, corporel et psychique de l'enfant pris en charge, crée plus d'égalité des chances, peut avoir un effet positif sur la réussite scolaire et contribue à une meilleure intégration dans notre société. Les parents reçoivent un soutien dans leur mission d'éducation et ont la possibilité de concilier vie familiale et professionnelle. La sphère économique et les pouvoirs publics tirent profit au même titre de cette situation. L'accueil scolaire et extrafamilial est une nécessité sociétale relative à la politique de l'éducation et une obligation pour les pouvoirs publics.

Les villes sont conscientes de cette obligation. Elles sont prêtes à l'honorer dans le cadre des contraintes légales respectivement cantonales et communales. Il faut s'attendre à ce que la demande augmente vis-à-vis d'une structure de jour complète et suffisante ayant de grandes exigences de qualité. Les villes développeront leur offre adaptée aux besoins dans cette direction. Elles devront tester pour cela également de nouvelles formes et de nouveaux modèles de structures d'accueil comme les écoles de jour entièrement ou en partie imposées.



